



Entretien d'une servitude

Par **Fare**, le **13/09/2013** à **18:27**

Bonjour,

Je bénéficie d'une servitude de passage sur le terrain de mon voisin, il est tenu de l'entretenir d'après l'acte de propriété (je lui ai acheté il y a un an une partie de son terrain, celle contenant la maison, l'autre partie contient son entreprise). Or cela fait un an que je patiente et malgré nos efforts de dialogue, les travaux d'entretien ne sont pas faits, je n'ai que des promesses. Quels sont mes recours? Dois-je d'abord lui envoyer un recommandé?
merci pour votre réponse

Par **youris**, le **13/09/2013** à **18:50**

bjr, si vous êtes certain que c'est à lui d'entretenir le passage, vous lui envoyez un courrier de mise en demeure d'entretenir le passage conformément au titre de servitude sous un délai de x semaines ou jours en le menaçant de demander à un juge de rendre une ordonnance d'injonction de faire sous astreinte..
vous pouvez prendre des photos ou faire un constat d'huissier.
cdt